

[...] (Les réserves), c'est son chez-lui. C'est un endroit où il se sent tranquille et épanoui. À l'instant où il pénètre sur sa réserve, il a conscience d'échapper à une terre étrangère où il n'est guère apprécié et où il forme une minorité.

En un sens la réserve est zone de ségrégation, mais c'est une ségrégation volontaire, à laquelle l'autochtone peut échapper toutes les fois qu'il le désire. C'est une ségrégation que ses pères ont réclamée, comme une protection contre la cupidité et l'exploitation de leurs nouveaux voisins, les européens.

Les anciens autochtones ont réclamé les réserves pour se protéger : ils voulaient sauvegarder quelques-uns de leurs droits avant que le « progrès » leur ait tout enlevé. [...]

Ils vivent à part, bien sûr, parce qu'ils le veulent bien, mais il faut remédier aux conditions de vie anormale qu'on trouve sur les réserves. [...]

Les lois n'arriveront pas à changer l'esprit tribal en esprit individualiste; elles n'amèneront pas de changement social par des simples concessions de lots personnels sur les réserves. Et le grand désir de l'autochtone de conserver son identité tribale explique son opposition à tout changement. [...]

Les sociologues affirment que la vie désœuvrée, la paresse et le désordre qui règnent en tant de réserves ne sont pas imputables aux autochtones, mais au sentiment de frustration qu'ils éprouvent en tant que groupe minoritaire à faible standard social.

Le jeune autochtone veut échapper à l'ennui mortel qui règne en sa réserve : sans doute il s'y trouve en sécurité et à l'aise, mais il s'ennuie royalement. [...]

En dépit de tout l'argent que les divers gouvernements pourraient y mettre et malgré les opinions fort diverses et souvent contradictoires des « experts », le grand vent de changement ne peut souffler que d'un côté : et c'est celui des autochtones eux-mêmes, qui doivent se donner des chefs clairvoyants et dynamiques.

Figure 1 – Fragments de l'article "Les réserves indiennes faut-il les adapter ou les supprimer?", *Vie indienne. Organe des indiens d'expression française*, Vol. 2, No 24, décembre 1964